

Commune de Saint-Estève-Janson
Extrait du registre des délibérations
Séance publique du 26 avril 2018
Présidence de Madame Martine CESARI, maire

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six avril à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Estève-Janson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le maire, le 20 avril 2018

Délibération n° 04.2018.01

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU CD13 POUR LA VIDEO-PROTECTION

Madame le maire expose

Par délibération en date du 3 novembre 2016 la commune avait sollicité le concours du Conseil Départemental dans le cadre du programme de financement dédié à la vidéoprotection sur la base de l'estimation présentée par la Société Meffran dont l'offre avait été retenue précédemment.

Cette société nous a fait connaître le 14 avril 2017 qu'elle souhaitait annuler la commande de la collectivité. Ce retrait tardif nous a contraints à relancer la procédure en vue de la passation d'un marché public et la désignation préalable d'un bureau d'étude afin de conduire une analyse réaliste du coût de l'objectif.

Compte tenu de ce retard le Conseil Départemental a prononcé la caducité du projet présenté en 2016.

La prévision calculée par le maître d'œuvre s'établit à 121 451 € HT

Le conseil départemental peut nous subventionner au taux de 40%

Je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à saisir le Conseil Départemental dans le cadre du projet révisé

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de madame le maire

Par

Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Autorise, madame le maire à solliciter le Conseil Départemental dans le cadre du programme spécifique d'aide à l'installation de la vidéo protection

Madame le Maire

Martine CESARI



M. Cesari